

Conditions générales de vente (CGV)

Préambule et définition

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de création et de communication, réalisées par LET'S TALK!. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales.

Est appelé l'agence, LET'S TALK!, domiciliée à l'Ancienne Route du Grand-Paradis 29, 1874 Champéry (Suisse). Numéro d'identification de l'entreprise : IDE CHE.143.933.834

Est appelé CLIENT la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signé sa commande par écrit.

Est appelé CAHIER DES CHARGES la liste des travaux demandés à LET'S TALK! par le Client en amont de tout travail réalisé.

Est appelé PRESTATIONS, l'ensemble des services mis à la disposition du Client par l'agence, à savoir :

- le conseil en stratégie de communication
- la réalisation de dispositifs web (sites, pages de réseaux sociaux, newsletters)
- les forfaits de Community Management
- la création et l'édition de contenu éditorial (marketing de contenu)
- la veille et modération
- les relations presse
- les campagnes PAID MEDIA

1. Prise de connaissance et acceptation des CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont consultables sur le site www.agenceletstalk.ch. En conséquence, le Client qui contacte l'agence, est estimé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente – qui constituent la base juridique de tous nos contrats.

En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autres que celles stipulées ci-dessus.

2. Prise de commande

L'agence fixe le prix de ses prestations en accord avec le Client lors de la réalisation du devis. Le prix est toujours exprimé en francs suisses (CHF), hors taxe.

Les conditions de règlements édictés sur le devis font foi. Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » ou « lu et approuvé » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du contrat.

3. Modification de la commande

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé par l'ensemble des parties. Toute annulation de la commande rend acquis à LET'S TALK! l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que l'agence pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Toute annulation de la commande rend le Client débiteur des frais engagés par l'agence auprès de ses fournisseurs dans le cadre de la commande : ces frais devront être remboursés intégralement par le client à l'agence.

4. Prix

Le prix de vente est exprimé en francs suisses (CHF), hors taxes.
L'agence n'est pas soumise à la TVA, selon l'art. 10, al. 2, let. de la loi sur la TVA.

5. Paiement des prestations

Le paiement peut être effectué en espèces (CHF) ou par virement. Le client s'engage à régler les prestations demandées selon les modalités indiquées dans le devis ou le bon de commande.

À défaut de règlement à la date prévue, LET'S TALK! se réserve le droit de mettre le client en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus le taux de l'intérêt légal ayant cours. Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le Client, entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer en aucun cas, une cause de responsabilité pour l'agence.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, le client doit verser à l'agence une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le Client ne pourra demander une indemnité au prestataire du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement. Et selon la clause de déchéance du terme : « Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement »

6. Cas des propositions non-retenues

Les devis de l'agence sont gratuits, les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété intégrale de LET'S TALK!.

7. Confidentialité

LET'S TALK! s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquée par le Client.

8. Propriété intellectuelle

LET'S TALK! demeure seul titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir. Les éléments d'identification de l'entreprise, notamment le logo, le sigle, la marque, doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci.

En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par LET'S TALK! en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, l'agence s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations.

La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo). Ces droits sont négociés par LET'S TALK! en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. L'agence indiquera au Client le montant et les limites des droits acquis.

Le Client garantit que tout document communiqué à LET'S TALK!, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par LET'S TALK!. Le Client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à l'agence au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client. Le client autorise expressément LET'S TALK! à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande. Le Client doit déclarer à LET'S TALK! tout litige, sous une certaine forme, et dans un certain délai, après la délivrance d'un service.

9. Archivage

Sauf accord écrit, LET'S TALK! n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment, données, négatifs, textes, traduction, films, compositions utilisés pour l'exécution du travail).

En cas d'accord quant à la conservation, les coûts de l'archivage, du traitement ultérieur, du formatage et de l'édition seront à la charge du client.

10. Références

Le Client autorise expressément LET'S TALK! à utiliser son nom ou prestations développées pour son compte à des fins commerciales. Si le Client ne le souhaite pas, il doit le signaler avant la fin du premier mois de collaboration, en signant une lettre de non-utilisation de son nom et des prestations développées.

11. Responsabilité du Client

Le Client garantit LET'S TALK! de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à LET'S TALK! portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, LET'S TALK! ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

Le Client garantit LET'S TALK! et se substituera à elle en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du Client à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de l'agence.

12. Responsabilité de LET'S TALK!

LET'S TALK! s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.

LET'S TALK! ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de force majeure comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant LET'S TALK! de répondre à ses obligations.

13. Droit applicable, litiges

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi Suisse. Tout différend ou litige né à l'occasion des présentes CGV et portant directement ou indirectement sur leur application, leur interprétation, leur rupture et/ou les responsabilités encourues, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable par les parties, sera soumis au droit suisse exclusivement.

Sauf disposition contraire, sont seuls compétents les tribunaux ordinaires du canton de domicile de l'agence LET'S TALK! pour tout litige pouvant survenir entre le client et l'agence concernant l'interprétation et l'exécution de leur contrat ainsi que les présentes conditions générales.

Si l'une des clauses de ces CGV était entachée de nullité, cela n'affecterait en rien la validité des autres clauses.

LET'S TALK! a néanmoins unilatéralement le droit d'actionner le donneur d'ordre à son for juridique ordinaire.

Remarque : toute reproduction, imitation est prohibée et fera l'objet de poursuite. (Loi 241, Article 5)

CONTACT

Agence LET'S TALK! Ancienne Rte du Grand-Paradis 29, CH - 1874 Champéry
+41 78 980 98 31 | contact@agenceletstalk.ch